

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Délibération n°012/2026 : Election du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-1 à L 2122-17 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Après que le Conseil Municipal a désigné en son sein deux assesseurs, à savoir Mme Mathilde BROS et M. Benoît DAUTREY ;

Après que M. Olivier BIAGGI a proposé sa candidature ;

M. Alain ZUCCA, doyen en âge et président de l'assemblée, fait procéder à l'élection du Maire.

Le dépouillement du vote du 1^{er} tour de scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 23
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12
- Nombre de suffrages obtenus : - M. Olivier BIAGGI : 23 voix

Olivier BIAGGI ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu Maire de la Commune d'Orliénas.

Délibération n°013/2026 : Détermination du nombre d'adjoints au Maire

M. le Maire indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint au Maire et au maximum d'un nombre d'adjoints au Maire correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit six adjoints au Maire au maximum. Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour, de cinq adjoints au Maire.

Au vu de ces éléments, M. le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer le nombre d'adjoints au Maire de la Commune.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **Fixe** à six le nombre d'adjoints au Maire de la Commune.

Délibération n°014/2026 : Election des Adjoints au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Orliénas n°014/2026 du 20 mars 2026 fixant à six le nombre d'adjoints au Maire de la Commune ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du Conseil Municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Après que le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de 1 minute pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire ;

Après que M. le Maire a constaté que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire avait été déposée, à savoir la liste suivante :

- Liste de M. Guillaume FREMIOT

M. le Maire fait procéder à l'élection des adjoints au Maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 23
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12
- Nombre de suffrages obtenus : - liste de M. Guillaume FREMIOT : 23 voix

La liste de M. Guillaume FREMIOT ayant obtenu la majorité absolue des voix, sont élus adjoints au Maire, les conseillers suivants :

- 1^{er} adjoint au Maire : M. Guillaume FREMIOT
- 2^{ème} adjointe au Maire : Mme Florence AUDON
- 3^{ème} adjoint au Maire : M. Vincent LECOCCQ
- 4^{ème} adjointe au Maire : Mme Adeline VEROT
- 5^{ème} adjoint au Maire : M. Jean-Christophe VAUTIER
- 6^{ème} adjointe au Maire : Mme Catherine DAVOINE

Publiée et affichée le 20 mars 2026.

Le Maire,
Olivier BIAGGI

